

2010_B031

OBJET : ZAE - Zone d'intérêt communautaire - Réhabilitation de la zone d'activités de Venelles - Secteur ZA des Logissons - Validation du programme de travaux et lancement d'un mandat de maîtrise d'ouvrage

Le 4 février 2010, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace Aixagone de Saint-Cannat, sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 28 janvier 2010, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Gérard BRAMOULLÉ, vice-président, Aix-en-Provence - Guy ALBERT, vice-président, Jouques - Guy BARRET, vice-président, Coudoux - Jean BONFILLON, vice-président, Fuveau - Michel BOULAN, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - Michel BOYER, vice-président, Simiane-Collongue - Danièle BRUNET, membre du Bureau, Aix-en-Provence - Dominique BUCCI, Membre du Bureau, Les Pennes-Mirabeau - Jacques BUCKI, vice-président, Lambesc - Christian BURLE, vice-président, Peynier - Jean-Louis CANAL, vice-président, Rousset - Philippe CHARRIN, vice-président, Vauvenargues - Jean-David CIOT, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - Georges CRISTIANI, vice-président, Mimet - Robert DAGORNE, vice-président, Eguilles - Gérard DELOCHE, vice-président, Aix-en-Provence - Sylvain DE CARO, membre du Bureau, Aix-en-Provence - Jean-Pierre DUFOUR, vice-président, Saint-Estève-Janson - Jean-Claude FERAUD, vice-président, Trets - Claude FILIPPI, vice-président, Ventabren - Loïc GACHON, vice-président, Vitrolles - Jacques GARÇON, membre du bureau, Aix-en-Provence - Philippe GARDIOL, membre du Bureau, Vitrolles - Jacky GERARD, vice-président, Saint-Cannat - Jean-Christophe GROSSI, membre du Bureau - Frédéric GUINIERI, vice-président, Puyloubier - Mireille JOUVE, vice-président, Meyrargues - Henri LAFON, membre du Bureau, Pertuis - Robert LAGIER, vice-président, Meyreuil - Patricia LARNAUDIE, membre du bureau, Aix-en-Provence - Christian LOUIT, vice-président, Aix-en-Provence - Joël MANCEL, vice-président, Beaurecueil - Régis MARTIN, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - Richard MARTIN, vice-président, Cabriès - Pascale MORBELLI, membre du Bureau, Vitrolles - Roger PELLENC, vice-président, Pertuis - Jean-Claude PERRIN, vice-président, Bouc Bel Air - Jean-Marc PERRIN, membre du bureau, Aix-en-Provence - Liliane PIERRON, membre du bureau, Aix-en-Provence - Jacky PIN, vice-président, Rognes - Jean-Pierre SAEZ, vice-président, Venelles - Bruno SANGLINE, membre du bureau, Bouc Bel Air - Jules SUSINI, vice-président, Aix-en-Provence - Francis TAULAN, membre du bureau, Aix-en-Provence - Jean-Louis TURCAN, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

Robert FOUQUET, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à Jules SUSINI
Catherine RIVET-JOLIN, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à Roger PELLENC
Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à Gérard BRAMOULLÉ

Excusé(e)s :

Michel AMIEL, vice-président, Les Pennes Mirabeau
Jean CHORRO, vice-président, Aix-en-Provence
Fatima DRAOUZIA, membre du Bureau, Aix-en-Provence
Lucien DUPERREY, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon
Alexandre GALLESE, vice-président, Aix-en-Provence
Gérard GERACI, vice-président, Aix-en-Provence
Sophie JOISSAINS, vice-président, Aix-en-Provence
Maryse JOISSAINS MASINI, Président, Aix-en-Provence
Michel LEGIER, vice-président, Le Tholonet
Danielle LONG, vice-président, Peyrolles-en-Provence
Stéphane PAOLI, membre du Bureau, Aix-en-Provence
Roger PIZOT, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

DGA Environnement et Infrastructures
Direction Des Infrastructures Et De l'Aménagement
Service Travaux Des Infrastructures Communautaires
06_15_diria_040210

BUREAU DU 4 FEVRIER 2010

Rapporteur : Monsieur Roger Pellenc

Objet : Développement Economique - ZAE - Zone d'Intérêt Communautaire - Réhabilitation de la Zone d'Activités de Venelles - Secteur "ZA des Logissons" - Validation du programme de travaux et lancement d'un mandat de maîtrise d'ouvrage.

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la réhabilitation de la Zone d'Activités de Venelles, il est prévu de réaménager l'ex-RN 96, qui est l'artère principale du site. A l'issue d'études d'avant-projet, il est aujourd'hui proposé une première phase opérationnelle de travaux sur le secteur « ZA des Logissons » visant à requalifier la voie en boulevard urbain et améliorer ainsi la sécurité des piétons et des cyclistes. Il s'agit de valider le programme de travaux et d'autoriser la désignation d'un mandataire.

Depuis 1998, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix a engagé la réhabilitation de l'Espace d'Activités de Venelles. Sur la base d'un diagnostic et des propositions d'aménagement du bureau d'études TANDEM, six rues ont déjà fait l'objet de travaux : l'avenue de la Mouliéro, la rue des Piboules, l'avenue des Ribas, l'impasse de la Source, la rue de la Carraire et la rue de la Touloubre.

En 2008, le Bureau de Communauté du 10 juin décidait de poursuivre ce programme en engageant une étude d'avant-projet sur l'avenue des

Logissons, l'avenue de la Gare et l'avenue de la Grande Bégude, c'est-à-dire l'ex-RN 96 aujourd'hui déclassée et devenue voie communale.

Une mission partielle de maîtrise d'œuvre a donc été confiée au bureau d'études SEBA pour finaliser les études préliminaires sur la base de l'étude de faisabilité de 2004, réaliser un avant-projet, produire un volet foncier et déterminer des phasages de travaux cohérents.

Cette étude est aujourd'hui achevée et a permis de définir cinq phases de travaux correspondant aux secteurs suivants : ZA des Logissons, la Touloubre, la Gare, la Grande Bégude Sud et la Grande Bégude Nord.

Le programme prévoit sur l'ensemble de l'ex-RN 96 :

- des travaux de voirie avec : la réfection de la chaussée, la création d'un cheminement piéton et d'une piste cyclable, l'aménagement de parkings, la sécurisation de la traversée du passage à niveau,
- des travaux sur réseaux : le recalibrage du réseau d'assainissement pluvial, la remise aux normes de l'éclairage public, les réservations pour l'installation du très haut débit,
- des aménagements paysagers.

Sur les cinq secteurs recensés, quatre présentent des contraintes qui ne pourront être levées que dans un proche avenir :

- Dans le secteur de la Touloubre, l'élargissement de l'ouvrage traversant la rivière est nécessaire.
- Dans le secteur de la Gare, la traversée du passage à niveau fait l'objet d'une étude de l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix qui n'a pas encore remis ses conclusions.
- Dans le secteur de la Grande Bégude Sud, le projet mixte commerces-habitat de l'Etablissement Public Foncier de la Région PACA n'est pas encore finalisé et conditionne l'éventuel maintien de la contre-allée existante.
- Enfin, dans le secteur de la Grande Bégude Nord, plusieurs projets sont en cours de réflexion : le parking-relais de la Direction des Transports, le projet de la Direction Habitat et Politique de la Ville, ainsi que le déplacement de la station-service.

En conséquence, il vous est proposé, pour l'année 2010, de réhabiliter le secteur « ZA des Logissons » situé au sud de la zone d'activités, dans la

continuité des travaux déjà réalisés sur les rues de la Touloubre et de la Carraire. Cette phase s'étend sur un linéaire de 300 mètres, depuis la rue de la Touloubre jusqu'au droit du rond-point situé devant la société BRICOMARCHE. Elle est évaluée à 600 000 € TTC.

Nous proposons que les études et la réalisation de ces travaux soient confiées à un mandataire, conformément à la loi MOP n°85-704 du 12 juillet 1985.

Le coût global de cette opération de réhabilitation est estimé à 670 000 € TTC. Cela comprend les travaux estimés à 600 000 € TTC, auquel il faut ajouter la mission de maîtrise d'œuvre et les diverses études complémentaires estimées à 46 000 € TTC et, enfin, les honoraires du mandataire estimés à 4% du montant de l'opération, soit 24 000 € TTC.

Par délibération n°2007-A448 du 14 décembre 2007, le Conseil de Communauté autorisait la mise en place de toutes les procédures nécessaires à la réalisation de cette opération. A cette occasion, il créait une autorisation de programme de 6 000 000 €, aujourd'hui ramenée à 700 000 € par délibération du Conseil de Communauté du 11 décembre 2009. Celle-ci est échelonnée sur cinq crédits de paiement : 1 046 € pour 2008, 27 731 € pour 2009, 100 000 € pour 2010, 500 000 € pour 2011 et, enfin, 71 223 € pour 2012.

VU l'exposé des motifs,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 sur la maîtrise d'ouvrage publique ;

VU la délibération n°2009-A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau ;

VU la délibération n°2007-A448 du Conseil de Communauté du 14 décembre 2007 approuvant la création d'une autorisation de programme de 6 000 000 € ;

VU la délibération n° 2008-B129 du Bureau de Communauté du 10 juin 2008 validant la réalisation d'un avant-projet sur la réhabilitation de l'ex-RN 96 traversant l'Espace d'Activités de Venelles ;

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **VALIDER** le programme de la première phase de travaux réalisé sur le secteur « ZA des Logissons » de l'ex-RN 96 dans le cadre de la réhabilitation de la Zone d'Activités de Venelles ;
- **DECIDER** de recourir à une prestation de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée, dans le cadre de la loi MOD ;
- **AUTORISER** le Président ou son représentant à signer les différentes pièces afférentes à ce dossier ;
- **AUTORISER** le Président ou son représentant à solliciter des subventions, notamment auprès du Conseil Général des Bouches-du-Rhône et du Conseil Régional PACA ;
- **DIRE** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget d'investissement de la Communauté du Pays d'Aix du service 3C fonction 90 de l'opération 311 (AP n°2008/1) qui présentent les disponibilités nécessaires.



VISA CARTOUCHE ENVIRONNEMENT

CARTOUCHE À REMPLIR OBLIGATOIREMENT POUR LES DELIBERATIONS DONT LA CPA À LA PLEINE **MAITRISE D'OUVRAGE**, SONT EXCLUES LES DELIBERATIONS QUI CONCERNENT LES SUBVENTIONS, LES FONDS DE CONCOURS.

Objet du rapport :	Développement Economique - ZAE - Zone d'Intérêt Communautaire - Réhabilitation de la Zone d'Activités de Venelles - Secteur "ZA des Logissons" - Validation du programme de travaux et lancement d'un mandat de maîtrise d'ouvrage.
Service rédacteur :	Travaux d'Infrastructures Communautaires
Nom du rédacteur	M.-L. LOIZE
Téléphone :	04.88.78.10.25

Impact global du projet sur l'environnement :

Le projet porte sur le réaménagement de l'ex-RN 96 en boulevard urbain. Les travaux 2010 concernent le secteur « ZA des Logissons ». Ils visent à l'amélioration des conditions de circulation dans la zone d'activités, en créant des liaisons piétonnes et cyclistes entre le centre-ville et le quartier résidentiel des Logissons. Ils permettront également la suppression des inondations, grâce au recalibrage des réseaux pluviaux. Ils entraînent donc des impacts positifs sur l'environnement, notamment sur la qualité de l'air, les milieux aquatiques et le paysage.

Objectifs de réduction ou prévention des nuisances :

Une attention particulière sera demandée aux entreprises pour limiter la production de poussières, de déchets et de nuisances sonores pendant la phase chantier. La pérennité des investissements dépendra de l'usage et de la gestion des équipements réalisés. C'est pourquoi il pourrait être préconisé au gestionnaire la mise en œuvre d'un management environnemental du secteur.

BESOIN D'AIDE OU QUESTIONS ? :

Service écologie urbaine, Céline SALES, 04 42 91 49 44
csales@agglo-paysdaix.fr

IMPACTS	Impacts négatifs attendus	Mesures de réduction ou de prévention	Impacts positifs
Sur la qualité de l'air			Possible réduction de l'usage des VL grâce à la création d'un cheminement piéton sécurisé et d'une piste cyclable (300 m)
Sur les ressources naturelles	Consommation de bitume (dérivé du pétrole) pour la réalisation des voiries, des parkings, de la piste cyclable et des trottoirs	Utilisation de matériaux plus respectueux de l'environnement : à définir dans le cadre de l'étude de projet	
Sur le réchauffement climatique		Mise en place d'un système d'éclairage plus économe en énergie : à définir dans le cadre de l'étude de projet	Amélioration de l'éclairage public grâce à la réfection complète d'un réseau électrique vétuste
Sur l'environnement sonore	Production ponctuelle de nuisances sonores pendant la phase chantier		Amélioration de l'environnement sonore grâce à la réfection de la chaussée aujourd'hui déformée et donc bruyante
Sur la salubrité et/ou la propreté	Production de déchets en phase chantier	Veille au recyclage des déchets de chantier, notamment l'enrobé (fraisats) : à préciser dans les marchés de travaux	Nettoyage des chaussées et des fossés facilité grâce à l'enfouissement des réseaux d'eaux pluviales et la pose de regards, de bordures et d'avaloirs
Sur la qualité de l'eau de surface ou souterraine			Réduction de la pollution des eaux pluviales grâce à l'enfouissement des réseaux et la pose de regards et d'avaloirs qui permettent une décantation des déchets (sous réserve du bon entretien des ouvrages par le gestionnaire) et un écoulement des eaux plus important (salubrité)
Sur les milieux naturels			
Sur le paysage			Aménagement paysager Enfouissement des réseaux secs aériens
Génération de risques particuliers			Sécurisation des usagers (VL, PL, cyclistes, piétons) : - Traitement du passage à niveau - Création d'une piste cyclable et d'un cheminement piéton - Aménagement d'arrêts de bus sécurisés Recalibrage du réseau d'assainissement pluvial pour résoudre les problèmes d'inondation

OBJET : ZAE - Zone d'intérêt communautaire - Réhabilitation de la zone d'activités de Venelles - Secteur ZA des Logissons - Validation du programme de travaux et lancement d'un mandat de maîtrise d'ouvrage

VU la délibération n°2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attribution au Bureau

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

